

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Bernadette RABIAU représentée par Michel REYDON, Martine SILLON représentée par Michel BOULANGER

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2019

Approuvé : Pour : 10 Abstention : 1

Ordre du jour :

1. Finances

a) Bail emphytéotique de la boulangerie : Fixation du loyer 2020

Depuis octobre 2017, l'Ets MANASSES a pris en bail les locaux de la boulangerie pour exercer leur activité. Dans le cadre de la révision annuelle des loyers, et vu les difficultés économiques de l'entreprise, ils demandent le gel du loyer à compter de 2020.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

b) Subvention exceptionnelle à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers

Vu l'implication, l'engagement, la disponibilité dont font preuve nos sapeurs-pompiers sur la commune de Vialas, il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1000€.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Ouverture anticipée de crédit d'investissement au Budget Principal

Il est nécessaire d'équiper la tractopelle d'un nouveau vérin. Considérant que les crédits au budget et notamment les Restes à Réaliser 2019 ne sont pas suffisants,

Il est proposé à l'assemblée d'ouvrir, par anticipation, des crédits d'investissement au budget 2020 ci-après énumérés et précise que les crédits seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

Opération – article	Montant
139 – Acquisition Matériel, Mobilier et Outillage divers	+1 100.00
21571 – Matériel roulant	

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

d) Eau et Assainissement : Redevances pollution et modernisation des réseaux 2020

M. le Maire fait lecture du courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) portant modification des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020. Il n'y a pas de modification. Je vous propose de voter la validation de ce tarif.

Redevance	Tarif 2019 (pour info)	Tarif 2020
Pollution domestique	0.27/m ³	0.27/m ³
Modernisation de réseau de collecte	0.15/m ³	0.15/m ³

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

e) Décisions du Maire

M. le Maire fait lecture des décisions suivantes :

DEC_001_2020 : Contrat de maintenance du monte-personne pour la bibliothèque (418.44€ ht/an, hors pièces de rechange ; durée 5 ans)

DEC_002TER_2020 : Contrat de maintenance du site internet de la mairie (forfait horaire de 30€ ; durée 1 an)

2. Foncier : Chemin Communal du Mas du Travers

Suite à enquête publique, M. le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par le commissaire enquêteur. Il est proposé au conseil de décider de la suite à donner à ce dossier :

- Approuver le déclassement d'une partie du chemin communal en terrain du domaine privé de la commune ;
- Informer les services du cadastre pour sa mise à jour et Modifier le tableau de classement de la voirie communale ;
- Décider d'aliéner la partie du chemin, avec frais d'acte à charge de l'acquéreur et d'un don au CCAS ;
- Désigner le notaire en charge de l'acte et Mandater M. le Maire pour la mise en œuvre de la décision.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

3. Syndicat Intercommunal AGEDI : Approbation des statuts modifiés

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- Approuver le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- Approuver la modification de l'objet du syndicat,
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

4. Adressage : Demande de subvention

Le projet d'adressage de la commune de Vialas a été lancé par délibération du 13 avril 2018. Afin de pouvoir à sa mise en œuvre, il est nécessaire de solliciter des financements auprès de divers organismes publics ou privés.

Il est proposé au conseil de :

- Approuver le plan de financement suivant ;
- Mandater M. le Maire pour solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre du projet

Le conseil Municipal émet le souhait que l'intervention éventuelle de financeurs privés ne soit pas soumise à l'apposition d'une publicité ou du logo d'une marque commerciale

Dépenses (€ ht)		Recettes (€)	
Fournitures et pose des plaques de rues, n° de maison, et matériels de fixation	20 620.80	Etat DETR (60%)	12 372.48
		Département de la Lozère	4 124.16
		Autofinancement communal	4 124.16
Total	20 620.80	Total	20 620.80

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

5. Réhabilitation de la Maison du Temps Libre : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la Maison du Temps Libre et son plan de financement approuvé le 16/02/2018.

Afin de solliciter la DETR 2020 et parce que le financement de projet incluant une revente ne peut excéder 45% de financement (ici, revente électricité à EDF), il est proposé au conseil municipal de scinder le projet avec d'une part la réhabilitation de la Maison du Temps Libre et d'autre part le projet environnemental de la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Il est proposé au conseil de :

- Scinder le projet initial en deux parties ;
- Approuver les nouveaux plans de financements ;
- Mandater M. le Maire pour solliciter les financements nécessaires à l'équilibre financier du projet

Réhabilitation de la MTL			
Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Travaux et équipements de réhabilitation	234 917.00	Subventions publiques	208 959.94
		<i>DETR</i>	<i>168 309.23</i>
Maîtrise d'œuvre, Études et divers	45 598.38	<i>Occitanie</i>	<i>18 854.71</i>
		<i>Département de la Lozère</i>	<i>37 248.36</i>
		Ressources Propres	56 103.08
Total	280 515.38	Total	280 515.38

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Installation de photovoltaïque à la MTL			
Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Travaux et équipement photovoltaïque	21 800.00	Subventions publiques	11 477.00
		<i>DETR</i>	<i>11 477.00</i>
Maîtrise d'œuvre, Études et divers	3 706.00	Ressources Propres	14 029.00
Total	25 506.00	Total	25 506.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

6. 7. Avancement des projets en cours

7. 8. Informations au conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45'.